



NF Habitat HQE RGE Rénovation Maison

Dernière mise à jour : le 24 mars 2017 par CEQUAMI

Délivré par :

CEQUAMI (certification)

accréditation n° 5-0047

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

Domaine d'application :

Maisons individuelles diffuses

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Sur la base de la qualité de l'organisation du Professionnel de la rénovation, les caractéristiques certifiées portent sur :- la qualité des services et de l'information délivrée au client- la qualité technique et environnementale de la maison › Qualité de vie : Qualité de l'air intérieur -Sûreté et sécurité - Qualité de l'eau - Fonctionnalités du logement - Qualité acoustique Confort hygrothermique - Confort visuel, Confort olfactif› Respect de l'Environnement : Performance énergétique - Réduction des consommations d'eau - Ressources matières - Déchets, Pollution› Performance économique : Durabilité de la maison - Maîtrise des consommations et des charges - Valeur matérielle Cette démarche se structure autour de :- La mise en œuvre par le professionnel d'un système de management responsable dont le chantier à faibles nuisances ; - La réduction des impacts environnementaux (qui répondent à des enjeux environnementaux et qui représentent également une valeur pour le Maître d'ouvrage) ; - L'information du Maître d'ouvrage par le professionnel pour qu'il adopte un comportement de Maître d'ouvrage puis d'utilisateur de l'ouvrage plus respectueux de l'environnement ; En option, les labels de performance énergétique : HPE rénovation, Rénovation 150, BBC-effinergie rénovation, effinergie rénovation

Critères de confiance :

| | |
|---|---|
| Contrôles de la qualité des prestations (conception et réalisation) | Audit sur dossiers transmis à l'organisme Audit sur site et sur chantier par sondage |
|---|---|

| | |
|--|--|
| Contrôles du niveau de performance du bâtiment | Vérification de l'autocontrôle |
| Prise en compte de la satisfaction client | oui |
| Suivi annuel des titulaires de la marque | oui |
| Controle de la qualité des services associés | Audit documentaire des documents d'organisation transmis Audit de dossier par sondage |
| Suivi annuel de la qualité des services associés | oui |
| Service associés : prise en compte de la satisfaction client | oui |
| Vérification des assurances requises par l'activité concernée | oui |
| Vérification annuelle des assurances | oui |
| Vérification de l'existence légale du professionnel | oui |
| Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel | oui |
| Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme | Existence de procédures relatives aux réclamations |

Caractéristiques détaillées :

| | |
|--------------------------|--|
| Famille de signe | Contractant général |
| Type de maître d'ouvrage | Une entreprise |
| Cadre de référence | Référentiel NF Habitat HQE RGE Rénovation Maison. Cette certification relève du Code la Consommation. |
| Dossier | Dossier de demande d'admission complété et accompagné des documents demandés. Recevabilité sur la base du dossier adressé par le professionnel. |
| Audit | Audit d'admission qui a pour objet d'évaluer l'organisation (fonctionnement, procédures) et le respect des exigences du référentiel. Vérification sur chantiers en cours permettant d'évaluer la qualité technique des réalisations. |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Modalités de décision d'attribution | Délivrance du droit d'usage de la marque NF Habitat HQE RGE : certificat délivré ou non suite à l'analyse du dossier de demande et du rapport d'audit et de vérifications de chantiers en cours et éventuellement, à l'avis du Comité d'Application. Composition : Président, 2 Vice-présidents (AFNOR Certification et CEQUAMI), Collège Titulaires, Collège Bénéficiaires/Consommateurs, Collège Filière Construction, Collège Organismes Techniques et Personnalité qualifiée |
| Durée de validité (en mois) | 48 |
| Modalités de suivi | Audit de suivi : 24 mois après l'admission puis tous les 24 mois jusqu'au renouvellement. Vérifications sur chantiers en fonction de la production annuelle (à minima 3 chantiers vérifiés en 24 mois). Déclaration mensuelle à CEQUAMI des contrats signés, des chantiers démarrés et des travaux réceptionnés. Enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients. Suivi d'actions correctives (si nécessaire) |
| Périodicité du suivi (en mois) | 24 |

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com